



## BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 42



### LE MOT DU MAIRE

Pour ceux qui n'ont pas pu assister en janvier aux vœux et au bilan municipal de 2023, vous en trouverez une synthèse dans ce numéro qui nous emmène vers les beaux jours.

Cette année sera également importante pour notre commune avec le début des travaux de dissimulation des réseaux aériens et le remplacement de notre carte communale par un document d'urbanisme intercommunal. Diverses consultations sont prévues avant sa validation en fin d'année, dont une enquête publique conduite par trois commissaires enquêteurs.

N'hésitez pas à y participer (jusqu'au 30 avril), les différentes modalités vous sont rappelées en pages 6 et 7 et les documents projets sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture.

Désireuse de continuer à vous proposer des activités culturelles et favorisant le lien social, la municipalité a reconduit pour la troisième année le MémoClub, animé par Martine et Stéphanie, qui rassemble une dizaine de participants depuis février et ce jusqu'à fin juin.

Nouveauté cette année, nous vous inviterons le 15 juin à participer à une séance de découverte et d'initiation à l'astronomie. Animée par un professionnel, elle comprendra des présentations dans la salle des fêtes et une observation de terrain ensuite à la nuit tombée. Retenez déjà la date si vous êtes intéressés, car cette première expérience sera limitée à une trentaine de participants.


Au mois d'août, nous réserverons à nouveau l'écran pour une séance de cinéma en plein air, un samedi soir. Il reste à finaliser le choix du film que nous souhaitons, comme les deux années précédentes, en rapport avec la commune ou le Lot. Si vous avez des souhaits ou des suggestions pour cette projection, merci de nous les communiquer.

Les festivités vont reprendre prochainement avec notamment la Fête du pâturage, dont ce sera la troisième édition le 11 mai. Après Crégols l'an dernier, retour donc à Lugagnac pour une journée autour du mouton, avec de nombreuses animations pour tous.

À très bientôt donc !

François Reymann

# SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Sommaire	2
 <b>VIE MUNICIPALE</b>	
Informations municipales	3/7
Solidarité	7
Procès-verbaux des Conseils Municipaux	8/9
 <b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	10/11
 De bouche à oreille	12
 <b>LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine</b>	
En savoir plus sur Lugagnac	13 à 15
Du côté des Amis de Lugagnac	16
 <b>LES PAGES RECREATIVES</b>	
La page d'histoire de Maxime	17/18
Vos jeux	18 à 20
Vos photos souvenirs automne – hiver	20 à 24

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : [mairie.lugagnac@orange.fr](mailto:mairie.lugagnac@orange.fr)

Site internet :

<https://www.lugagnac46.fr>

# Vie municipale



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Vœux du Maire et du Conseil municipal – 14 janvier 2024



Photo Bernard Garibal – La Dépêche

Vous étiez nombreux en ce dimanche après-midi à rejoindre la salle des fêtes pour les traditionnels vœux du Maire et des Conseillers municipaux. Voici les principaux points qui ont été abordés.



### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- réalisé : la vitesse réglementaire dans l'agglomération (entre les panneaux Lugagnac) a été abaissée à **30 km/heure**. Des **panneaux** d'entrée et de sortie d'agglomération ont été posés chemin des Adrets où ne figurait jusqu'à présent aucune indication d'entrée dans le village. Deux ralentisseurs avec une signalétique complète y ont également été installés.

De plus la limite d'agglomération a été avancée sur la route du Barry en provenance de la D911

- à réfléchir : **aménagements complémentaires** pour forcer le respect de la vitesse à 30 km/heure.



### VOIRIE

- réalisé : réfection du **centre bourg** (place du 19 mars 1962, rue du Porche An 2000 et place Louis Malle). La route du **Mas de Benech** et le **chemin des Iris** ont été entièrement rénovés et mis aux normes en vue de leur classement en voie d'intérêt communautaire cette année.

Entretien courant de fauchage et point à temps.

- à venir, commandé : **marquage au sol** des emplacements de parking place du 19 mars 1962.



### RÉSEAUX

La première tranche **d'enfouissement des réseaux** électrique, téléphonique et fibre débutera au printemps route du Barry. Toutes les conventions entre propriétaires et maître d'œuvre ont été signées. L'éclairage public sera également repris avec une alimentation basse consommation par LED et un matériel identique à celui déjà existant en centre-bourg.



## PETIT PATRIMOINE

- réfection du **lac-lavoir du Puy de Ferrières** dont le mur s'était effondré suite aux intempéries avec une subvention du Département (4 880 €).
- poursuite du remontage des murs, nettoyage sur le **chemin des puits** au Mas de Benech lors d'une journée citoyenne



## SÉCURITÉ INCENDIE

Afin de compléter nos moyens obligatoires de défense contre les incendies, actuellement insuffisants réglementairement, et vu l'impossibilité d'implanter des poteaux compte-tenu des débits insuffisants du réseau d'eau sur la commune, deux **citernes métalliques de 30 m3** ont été installées près du hangar technique chemin des Herbasses et sur le terrain du petit parking à l'entrée du bourg en provenance de Limogne-en-Quercy. Total de l'investissement : 25 240 €. Subventions pour l'acquisition et l'installation des équipements : Etat = Fonds vert 50% et Département = 20%.



## BÂTIMENTS COMMUNAUX

- acquisition du **hangar de stockage du matériel** communal chemin des Herbasses. Nettoyage des abords (journée citoyenne)
- installation d'un **abri et d'un récupérateur d'eau de pluie** au cimetière du Cayrou (journée citoyenne)
- **plantations** d'un olivier, d'arbustes et de plantes au cimetière du Cayrou (journée citoyenne)
- installation d'un système de **vidéo projection** fixe et de gestion de la sonorisation à la salle des fêtes avec une aide de la Carsat.

## PLUi

## URBANISME

- arrêt du PLUi le 25 septembre 2023 et début de la phase de consultation de 3 mois (État, personnes publiques associées...). Désignation d'un commissaire enquêteur par le TA, **enquête publique** de 1 mois.
- vote du Conseil municipal sur le projet (unanimité des suffrages, 2 abstentions)
- approbation en 2024.

## CULTURE

## ÉVÈNEMENTS DE L'ÉTÉ

- soutien des **concerts** de Limogne (participation du Petit Choeur de Lugagnac) et de l'église de Lugagnac (Lot Allegro subvention de 500 euros)
- inauguration d'une **plaque à la mémoire de Louis Malle** en présence de ses enfants et petits-enfants
- **séance gratuite de cinéma** (dans l'église en raison du mauvais temps !) ayant réuni une soixantaine de personnes cet été pour la projection du film « Monsieur Constant » en présence de Jean-Claude Drouot et du réalisateur Alan Simon. L'initiative devrait être reconduite cette année
- association foncière pastorale de Crégols-Lugagnac : subvention pour la 2<sup>ème</sup> édition de la **fête du pâturage** à Crégols. Cette année, la manifestation aura lieu à Lugagnac



## SOLIDARITÉ

- **mutualisations** pour les services (ramonage, vidange des fosses...). Installation d'un composteur communal derrière l'église.
- collectes, au profit d'associations caritatives, de lunettes, radios, bouchons plastiques,
- organisation d'une séance **d'initiation aux gestes qui sauvent** avec les sapeurs-pompiers de Limogne,
- appui à l'association des **Amis de Lugagnac** (prêt de salle, photocopies, ...).
- atelier mémoire **Mémo-Club** : 4 animateurs bénévoles, 12 participants aux 6 sessions. Activité renouvelée cette année vu le succès remporté.
- les **journées citoyennes**, évoquées plus haut dans le cadre des différentes actions menées, se sont déroulées avec une participation active, dans la convivialité de l'effort et du réconfort autour du repas partagé ! Néanmoins il va là aussi falloir trouver la relève pour continuer.



## COMMUNICATION

### Communication :

- le site internet **lugagnac46.fr** rassemble l'ensemble des informations sur la commune. Vous pouvez y retrouver notamment tous les comptes-rendus des conseils municipaux, les numéros de l'Écho des Cazelles...
- l'application **PanneauPocket** sur smartphone et ordinateur connaît toujours une bonne fréquentation avec 98 personnes l'ayant mise en « favori ». Consultation moyenne des messages autour de 50 vues.
- votre **bulletin municipal**, toujours fidèle à ses rendez-vous trimestriels, va avoir besoin de nouveaux collaborateurs pour nous permettre de le maintenir dans sa forme actuelle qui est très lourde pour un petit village comme le nôtre...

*Après des échanges avec les participants, l'après-midi s'est terminée autour de la galette des rois, offerte par la Municipalité.*

François Reymann



## RECENSEMENT 2024 : *On ne change pas un village participatif !*

Vous avez été plus de 97% à retourner le questionnaire, dont de nouveaux habitants inscrits auprès de la commune depuis le dernier recensement.

Lugagnac passerait ainsi de 133 à 147 habitants (après confirmation de ces chiffres par l'INSEE). Cette augmentation confirme s'il le fallait l'attrait toujours bien vivant pour notre village, mais pas seulement. C'est aussi l'assurance de voir certaines dotations augmenter, un bien pour le budget de la commune.

Merci à Yannick MONTAGNÉ qui s'est chargé de la mise en œuvre de l'opération et à Pascale PERNET dont le rôle d'agent recenseur a été très apprécié par ceux qui ont fait appel à elle.



- Une convention a été passée avec la commune de Limogne en Quercy pour l'élagage et le débroussaillage des chemins qui sont limitrophes avec ceux de Lugagnac. Ces travaux seront assurés par l'employé municipal de Lugagnac.
- L'entretien des chemins de Lugagnac se poursuit.

En prévision durant le printemps : le balayage de la place du 19 Mars et le traçage des emplacements de parking.

## PLUi

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

Date	Lieux et horaires	
	9h-12h	14h-17h
Le lundi 25/03/24	Commune de <b>Lalbenque</b> : Salle polyvalente	Commune de <b>Limogne-en-Quercy</b> : Mairie
Le mercredi 03/04/24	Commune de <b>Flaujac-Poujols</b> : Mairie Commune de <b>Varaire</b> : Mairie	Commune de <b>Esclauzels</b> : Salle culturelle
Le samedi 13/04/24	Commune de <b>Lalbenque</b> : Salle polyvalente	
Le vendredi 19/04/24	Commune de <b>Vaylats</b> : Mairie Commune de <b>Cénevières</b> : Salle culturelle	Commune de <b>Vaylats</b> : Mairie Commune de <b>Montdoumerc</b> : Mairie
Le lundi 29/04/24	Commune de <b>Limogne-en-Quercy</b> : Mairie	Commune de <b>Lalbenque</b> : Salle polyvalente

Toute personne souhaitant rencontrer un commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences de son choix :

- **sur RDV** le matin de 9h à 11h et l'après-midi de 14h à 16h.
- les créneaux de 11h à 12h et de 16h à 17h sont **sans RDV**.

Le public pourra déposer ses requêtes et contributions, pendant la période d'enquête publique du lundi 25 mars 2024 (9h00) jusqu'au mardi 30 avril inclus (12h00) selon l'une des modalités ci-dessous :

- Sous format électronique, sur le registre dématérialisé sécurisé dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5190>,
- Sur les registres papiers d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête ouverts au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne, ainsi que dans les 23 communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5190@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5190@registre-dematerialise.fr),
- Lors d'un rendez-vous avec un commissaire enquêteur fixé depuis <https://www.registre-dematerialise.fr/5190> ou par téléphone (secrétariat de la CCPLL : 05 65 24 22 50) ou sur un créneau sans rendez-vous,
- Par courrier adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, Maison Communautaire, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque avec une réception avant la clôture de l'enquête.

A l'issue du délai fixé à 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, Monsieur le Président de la commission d'enquête transmettra son rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées sur chacun des projets soumis à l'enquête publique unique au Président de la communauté de communes et seront tenus à disposition du public pendant un an dans les mairies et au siège de la CCPLL et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi arrêté sera ajusté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête. Le PLUi et l'abrogation des cartes communales seront ensuite soumis pour approbation au Conseil Communautaire.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à venir à l'une des permanences de la Mairie



## ÉLECTIONS EUROPÉENNES – dimanche 9 JUIN 2023

Inscription sur les listes électorales : Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire jusqu'au **1<sup>er</sup> mai** en ligne ou lors des permanences de la Mairie jusqu'au 3 mai. *Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).*

Les ressortissants de l'Union européenne peuvent voter à condition de s'être inscrits en Mairie.



SOLIDARITÉ

### ACTIONS COLLECTIVES

<b>VIDANGE DE FOSSES</b>	Une liste sera affichée en Mairie à partir du <b>30 avril</b> . Date limite d'inscription pour l'année : <b>31 octobre</b> <b>Tarifs disponibles au secrétariat de la Mairie.</b>
<b>RAMONAGE</b>	<b>Important : Nouvelles modalités d'inscription</b> Plusieurs journées ont été bloquées avec Monsieur Theil <u>entre le 3 et le 10 septembre</u> pour ses interventions à Lugagnac. <b>Inscrivez-vous avant le 30 juin auprès du secrétariat de la Mairie en vous rendant à l'une des permanences ou en appelant Marie-Chantal Malgoire au 05 65 24 30 91 – les mardi et jeudi matin.</b> <b>Attention ! Au-delà du 30 juin</b> vous devrez prendre directement contact avec le ramoneur et risquez de devoir attendre la fin de l'année pour un rendez-vous. <b>Tarif préférentiel pour les habitants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Ramonage poêle et insert : 70 € HT</li><li>◆ Ramonage cheminée ouverte : 90 € HT</li><li>◆ Ramonage Entretien fioul ou gaz : 120 € HT</li></ul>



# Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

## **Procès -Verbal Réunion du 01 décembre 2023**

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONÈCHE, Sophie WALTER.

**Présents en visioconférence :**

Laurence MARY, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN

Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Philippe RAMOND.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

### **I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 octobre 2023 :**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **II. Délibérations**

II.I – Urbanisme : Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne (CCPLL).

Le Maire François REYMANN rappelle le contenu du courrier cosigné de l'ensemble des élus adressé à la CCPLL le 28 septembre 2023 et certaines réponses jugées non satisfaisantes apportées par la CCPLL dans sa réponse du 16 octobre 2023.

Après avoir échangé sur le projet global, le résultat du vote est le suivant :

- Avis favorable avec observations 8 voix
- Abstentions (Vincent LAGARRIGUE et François REYMANN) 2 voix

Les deux observations sont les suivantes :

1 - Les élus s'étonnent d'un paragraphe du courrier qui leur a été adressé par le président de la CCPLL en date du 12 octobre 2023 en réponse à la lettre qu'ils avaient tous cosignée le 28 septembre 2023 concernant le zonage attribué à notre commune.

En 2016, le conseil municipal de l'époque a pris une délibération (N° du 2016-11-03 du 10 novembre 2016) pour réviser la carte communale de 2011.

*Extrait de l'exposé du Maire :*

*« La carte communale de Lugagnac date de 2011. Depuis 2011, trois nouvelles constructions ont été faites en 2011 et 2012.*

*Depuis tous les terrains restants déclarés constructibles sont refusés à la vente par les propriétaires. Si nous ne révisons pas notre carte communale avant la mise en place du PLUi (d'ici 3 à 4 ans minimum), Lugagnac passera 7 ans sans constructions nouvelles.*

*Avec les règles du SCOT (attribution de permis de construire correspondant à la moyenne des 10 ans précédents) la commune ne pourra construire qu'une nouvelle habitation tous les 3 ou 4 ans.*

*Afin de ne pas bloquer totalement le développement raisonné de la commune, nous proposons de réviser la carte communale en 2017. »*

Or dans ce courrier de la CCPLL, il est indiqué sous l'intitulé « Un potentiel de construction atteint » que les capacités de nouveaux logements mentionnées dans notre carte communale dans sa révision de 2019 étaient une anticipation sur le PLUi à venir et non un « rattrapage » sur les possibilités de construction de la version 2011.

Le conseil municipal élu en 2020, majoritairement renouvelé, n'a de fait pas connaissance de l'historique de ce dossier et demande l'expertise de cette affirmation qui ne correspond pas à l'interprétation ni au souvenir des élus alors en place.

2 – Dans ce même courrier du 12 octobre 2023, concernant les enjeux environnementaux sur le secteur de Rastouillet, il nous a été communiqué un « extrait de l'étude environnementale ». Afin de bien comprendre les conclusions évoquées, nous demandons à ce que nous soit communiquée la totalité de l'étude environnementale, avec notamment les inventaires faunistique et floristique.

Le conseil municipal demande en conséquence que ces deux observations soient portées à la connaissance du commissaire enquêteur.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 8 voix (2 abstentions).

II.II – Modalités de gestion des amortissements en M57 (nouveau système comptable)

Le Maire propose les durées d'amortissements pour le chapitre 204 et le compte 203.





La délibération est adoptée à l'unanimité.

**II.III – Voirie 2022/2023/2024**

- Révision de la longueur de voirie communale : une portion de 334 mètres linéaires de la route du Barry n'était pas comptabilisée. Elle sera intégrée au 01/01/2024, ce qui porte la longueur totale de la voirie communale dans le village à 15 615 mètres linéaires. Ceci étant un des critères d'attribution de la DGF par la Préfecture.  
Par ailleurs le chemin des Iris et la route du Mas de Benech seront intégrés à la voirie communautaire en 2024.
- Actions internes 2024 : le défraiement par la CCPLL des travaux réalisés par la commune sur la voirie communautaire seront revalorisés au 01/01/2024.

Nouveaux tarifs : 19 €/heure pour les travaux de niveau I (petits ouvrages) et 32 €/heure pour les gros travaux. Une convention entre la CCPLL et la commune formalisera ces modalités.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**III – Informations et discussions**

**III.I – Travaux de voirie - Montants facturés par l'entreprise Marcouly**

La facturation finale est supérieure au devis en raison d'une exécution différée des travaux par l'entreprise, entraînant un surcoût lié à l'augmentation des matériaux et à l'accroissement de la dégradation de la route du Mas de Benech. Après négociation le différentiel a été négocié avec répartition de la charge entre l'entreprise (2.421,56 euros) et la commune (3.276,81 euros) sur un montant total de surcoût de 5 698.37 euros.

**III.II - Travaux d'enfouissement des réseaux**

Les travaux démarreront au printemps. La phase de signature des conventions par chacun des propriétaires concernés par le chantier est quasiment achevée.

**III.III – Devis pour le marquage au sol place de l'Eglise**

Le devis s'élève à 708 € TTC. Il est approuvé à l'unanimité.

**III.IV – Point comptable sur les investissements**

Les dépenses d'investissement subventionnables s'élèvent pour l'exercice à 64.964 € pour lesquels sont attendus 29.239 euros d'aides.

**III.V – Colis de Noël**

Treize habitants âgés de 80 ans et plus sont concernés. La remise des colis par les élus aura lieu le 23 décembre en seconde partie de matinée.

**IV – Questions diverses**

**IV.I - Matériel vidéo**

Le matériel acquis grâce à la subvention accordée par la CARSAT pour le Mémo Club sera installé dans la Salle des Fêtes dans le courant du mois de décembre.

**IV.II – Statistiques relevées sur les radars pédagogiques**

STATISTIQUES RADARS 2023				
Routes	Sens	≤ 30 km/h	≤ 50 km/h	> 50 km/h
Route du Barry	Entrées	29%	91%	8%
	Sorties	32%	90%	11%
Route de la Capelette	Entrées	39%	96%	4%
	Sorties	20%	89%	11%
Route des Serres	Entrées	20%	75%	25%
	Sorties	14%	76%	25%

**IV.III – Cérémonie des vœux du Maire**

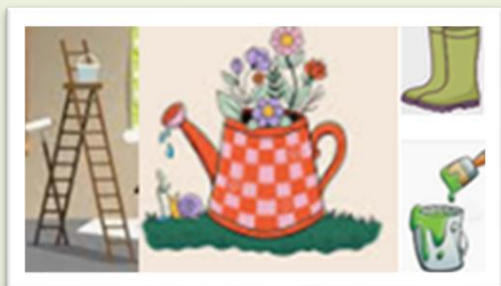
Elle se tiendra le 14 janvier à 15 heures dans la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 26 janvier 2024 à 18h15 en Mairie



## PROCHAINE JOURNÉE CITOYENNE



**Le samedi 18 mai à 09h00**

### Les chantiers :

- Nettoyage du hangar municipal,
- Petit patrimoine : débroussaillage (prévoyez du matériel et des tenues),
- Entretien du lac du Pouzet et du lavoir

Nous vous espérons nombreux à participer à cette nouvelle matinée solidaire, puis au repas partagé. Vos petits plats salés ou sucrés font toujours le régal des convives.  
Merci d'avance.



## Le saviez-vous ?

**Les médecins de Limogne et de Cajarc** s'organisent depuis de nombreuses années pour assurer les consultations et les visites urgentes le soir à partir de 20h et les week-ends à partir de 12h le samedi.

Pour les contacter, un numéro : le **116117**



## JUSTICE ET MEDIATION

Vous avez une question juridique à poser, vous recherchez un conseil ?

Les permanences (gratuites) du conciliateur de justice auront lieu à la Mairie de Limogne les vendredis 31 mai et 28 juin après-midi.

Vous devez au préalable prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie de Limogne (**obligatoire**)



## Troisième édition de la Fête du pâturage à Lugagnac !

**LE SAMEDI 11 MAI 2024**

Que vous soyez enfants, adolescents, parents, propriétaires, éleveurs, retraités, marcheurs, gourmands, curieux... vous serez tous les bienvenus à la Fête du Pâturage organisée par l'Association Foncière Pastorale Libre de Crégols-Lugagnac et l'Association des éleveurs de l'AFP Les Caussignols.

En 2017, sous l'impulsion du Département et des deux communes de Crégols et Lugagnac, est créée l'Association Foncière Pastorale de Crégols Lugagnac avec pour objectif de mobiliser les propriétaires pour la reconquête des milieux embroussaillés. Avec l'aide du Parc naturel régional des causses du Quercy, 40 propriétaires sont ainsi devenus adhérents à l'AFP, 22 parcs ont été créés et 230 ha ont été mis à disposition

de l'association d'éleveurs « Les Caussignols » pour le pâturage. Après 5 ans d'utilisation par les éleveurs, le pâturage par les animaux montrent déjà ces effets positifs sur l'ouverture des milieux.

La troisième édition de la fête du Pâturage se déroulera à Lugagnac et débutera par un ciné-débat à 10h30. En début d'après-midi, aura lieu la traditionnelle balade avec les brebis de Lilian puis des animations autour de la biodiversité et de la géologie mais aussi des démonstrations de chiens de troupeau et de tonte. Un marché artisanal sera présent toute l'après-midi avec des animations autour de la laine. La journée se terminera de manière festive par un marché gourmand animé par Accordémon et un concert du groupe Café Crème.



## INFORMATIONS EN PROVENANCE DE LA CCPLL DE LALBENQUE-LIMOGNE



Découvrez l'application IntraMuros, application choisie par la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne pour publier en ligne les informations concernant les habitants des communes regroupées en son sein.

Vous y trouverez entre autres

- l'agenda de toutes les manifestations organisées dans ces communes,
- les dates et lieux des ateliers numériques gratuits, pour découvrir la bureautique et internet ou vous perfectionner,
- des informations sur les commerces de proximité, les professionnels de santé...
- la culture

Il vous suffit d'installer l'application et de saisir le nom de la commune pour avoir accès à toutes ces informations.



## QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION SEMBIUS



### Sortie plantes sauvages le samedi 13 avril à 10h

L'Association Sembius vous donne **rendez-vous devant le café Le Larnat à Larnagol à 10h**. Venez en famille, avec vos enfants. Prévoir de l'eau et des chaussures de marche. Durée approximative : 1h30. Gratuit pour les adhérents à jour de leur cotisation pour l'année 2024 - adhésion à prix libre ou en points JEU..

Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite participer à un **pique-nique partagé**, le même jour à 12h (apportez boissons et plats à partager ainsi que vos couverts) puis assister à l'**Assemblée Générale** de Sembius à 14h à la Salle culturelle de Cénevières.

### Atelier rocket stove le dimanche 21 avril à 12h



Gaëlle et Frédéric ont la gentillesse de nous recevoir chez eux à **Varaire** pour nous montrer comment construire et utiliser un rocket stove. Pour ce faire, chacun peut apporter des pommes de terre pour faire des frites, des saucisses ou des légumes à cuire... sans oublier des couverts, à boire, du petit bois, des plats qui supportent des flammes et nous partagerons le déjeuner.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez **Agathe** au 06 86 76 47 19  
ou [asso.sembius@gmail.com](mailto:asso.sembius@gmail.com)



## *De bouche à oreille*

*Cela s'est passé, se passe ou se passera à Lugagnac*

Brève histoire du faisan baladeur.

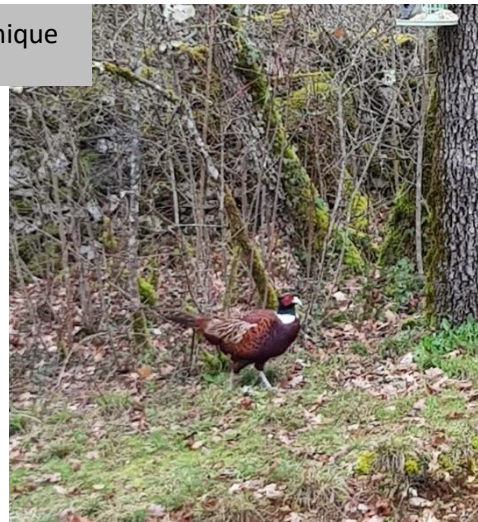
Rien à voir avec l'histoire de la chasse au canard de Robert LAMOUREUX. C'est donc d'un faisan particulièrement sociable et reconnaissable grâce à une plume qui pend vers le sol au bout de sa queue qu'il s'agit.

Dire de lui qu'il est dodu est un euphémisme. Il a été vu chez Laurence et Monique au chemin des Adrets, puis chez Sophie et Mariano, route de la Capelette, et sans doute chez quelques autres d'en vous. Il a longuement déambulé à l'abord des maisons, se repaissant de ce que les sols lui proposaient.

Sa visite a tellement ravi et surpris ses hôtes de le voir ainsi se dandiner en toute quiétude dans leur jardin qu'ils ont immortalisé sa présence avec quelques photos ci-dessous.



Chez Laurence et Monique



Chez Sophie et Mariano



Peut-être est-il toujours parmi nous, ou reparti vers d'autres lieux, mais sans doute à pattes plutôt qu'à tire-d'aile compte tenu de sa corpulence. Souhaitons-lui bon vent.



## En savoir plus sur Lugagnac (article n°1)

### Les grottes du Truffe (Lugagnac, Lot)

Thierry Pélissié (Les Spéléos du Causse de Limogne en Quercy)

**Les grottes du Truffe sont de dimensions très réduites (environ une vingtaine de mètres de développement chacune) et leur intérêt spéléologique est limité. Mais elles constituent des témoins de l'évolution des Causse du Quercy au cours des derniers millions d'années.**

#### Localisation

Les deux cavités se trouvent à 600m au sud/sud-est du Truffe, sur le versant nord de la combe descendant de Limogne. L'entrée inférieure de la grotte n°1 s'ouvre presque au sommet d'une petite falaise. L'entrée supérieure se localise sur le replat supérieur tout comme celle de la grotte n°2, à une trentaine de mètres vers le nord/nord-est.

#### Description sommaire

La grotte n°1 débute par un court ramping suivi par 12m de galerie large mais basse. Puis un passage étroit remontant entre des blocs rejoint la base d'un puits de 3m constituant l'entrée supérieure. Deux courtes galeries exiguës prolongent la cavité sur quelques mètres vers le nord et l'est.

La grotte n°2 débute par un puits de 3,5m. Vers le nord-ouest un remplissage rejoint rapidement la voûte mais la galerie doit se prolonger au-delà en direction d'un petit affaissement de surface. Vers le sud-est, elle s'élargit et descend jusqu'à un point bas où s'amoncellent les restes osseux des charognes anciennement jetées ici.

Ces cavités renferment quelques concrétions anciennes et des remplissages d'argiles fines et de castines.

(illustrations page suivante).

#### Une longue histoire

Les observations permettent de proposer le scénario suivant :

- 1) Creusement des galeries avant que la combe n'entaille la surface du causse, il y vraisemblablement 3 à 4 millions d'années ;
- 2) Formation de concrétions ;
- 3) Remplissage puis vidange partielle des argiles ;
- 4) Remplissage puis vidange des castines qui se forment durant les épisodes froids et datent donc à minima de 20 à 80.000 ans.

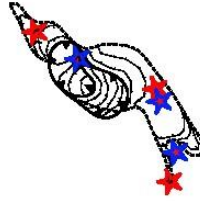


Les spéléos du Causse de Limogne en Quercy organisent une soirée diaporama

Le vendredi 12 avril à 20h30 – Halle de Limogne (entrée gratuite)



Affaissement



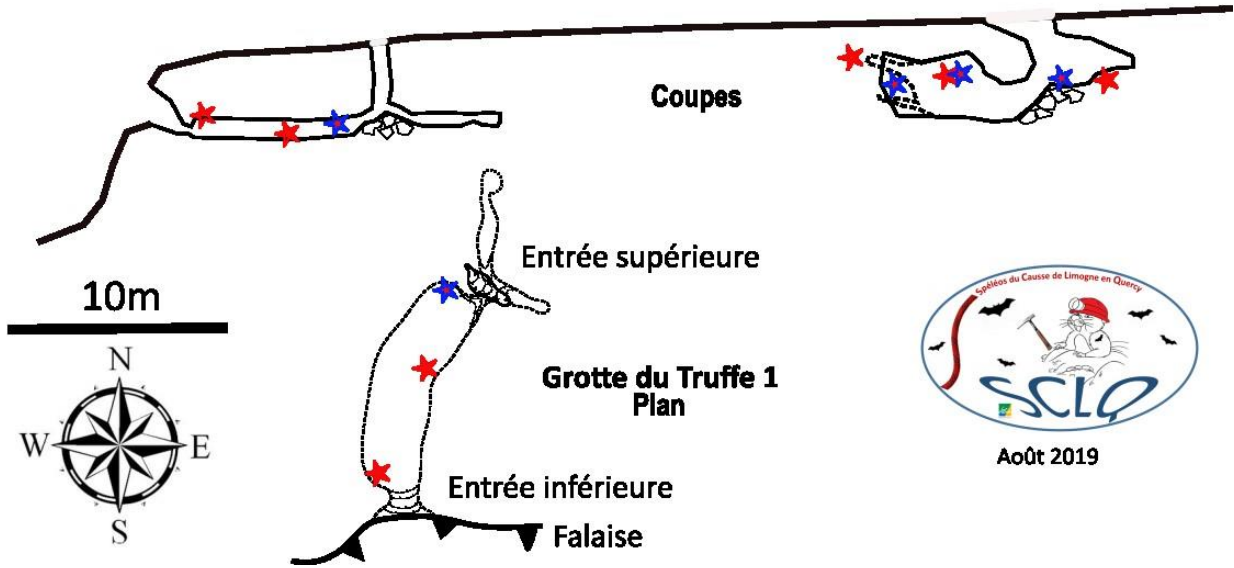
Grotte du Truffe 2  
Plan

# Grottes du Truffe

- ★ Témoins de remplissages
- ★ Concrétions anciennes

Grotte du Truffe 1

Grotte du Truffe 2



Août 2019

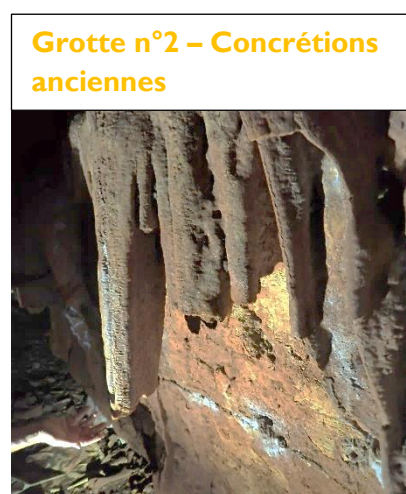
Grotte n°1 – Entrée inférieure



Grotte n°2 – Entrée vue de l'extérieur



Grotte n°2 – Concrétions anciennes



Grotte n°2 – Ossements



## En savoir plus sur Lugagnac (article n°2)

### L'église du Truffe : quand les pierres se souviennent

(texte de Gisèle Russeil)



C'est le printemps. La saison invite à la promenade.

Prendre le « chemin de La Bourriette » offre d'intéressantes découvertes. Il suffit de se laisser porter et de continuer tout droit au-delà de ladite propriété. Bientôt le chemin, même rétréci, aboutit à un petit carrefour ; poursuivre en allant encore tout droit (vers Salvagnac) conduit... à « l'église du Truffe » ! Oui, elle est là, à gauche, juste à l'orée d'un talus, empierrée. Ensommeillée. Refermée sur une grande page de l'Histoire : celle pendant laquelle la Révolution française a mis fin au rôle politique du Clergé, premier Ordre du royaume de France à la monarchie de droit divin.

Elle se souvient.

Dans ce temps, elle était écoutée, vénérée, puissante : l'église principale de tout un territoire, la Paroisse, parmi quelques petites chapelles dispersées çà et là. Même si elle n'était pas située au Truffe, mais sur les terres de la Grezette — il fut une époque où tout était dit « du Truffe », du fait de l'ancienne prépondérance du lieu (voir « Le Truffe, témoin de l'histoire », numéro 36 de l'Echo des Cazelles).

En 1468, notre église du Truffe fut annexée par le prieuré de Laramière fondé au XII<sup>ème</sup> siècle ; prieuré qui prospéra au XIII<sup>ème</sup> et résista ensuite à la Guerre de 100 ans.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle les pères Jésuites de Toulouse imposèrent leur autorité au prieuré de Laramière, dominèrent le Truffe, la Grezette... est-ce à ce moment-là que le Coual (existant depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, si ce n'est avant) devint presbytère ? C'est fort possible puis, en 1700, à l'orée du XVIII<sup>ème</sup>, Françoise Portal y fut métayère : le prieuré et le marquisat de Cénevières se disputaient alors le Coual — entre autres —, le Clergé perdant de son pouvoir politique.

En 1730, le seigneur de Cénevières emporta la partie : il devint possesseur du Coual et notre église (du Truffe) fut libérée de la tutelle du prieuré de Laramière. Le Truffe proprement dit, la Grezette, appartenaient déjà à une bourgeoisie enrichie par le commerce (étain, monnaies, vin...) et affranchie de la noblesse.

Et en 1789 la Révolution éclate.

L'église du Truffe s'écroule sous les coups de quelques lugagnacois entraînés par la fougue d'un certain Marconnié, probablement prénommé Jean-Baptiste, et cordonnier de son état.

Il aura un rôle important durant plusieurs années mais, de nos jours, sa maison, écroulée elle aussi, n'est que tas de pierres — ainsi peut aller l'Histoire ! — au bas du Coustalou, côte vers Crégols, juste avant le chemin des Gouffis.

Les villageois ne tardèrent pas à regretter l'église détruite. Il y avait eu 170 communians en 1789 et le curé Joseph Andrieu avait refusé de prêter serment à la nouvelle Constitution (après s'être caché à la Grezette, puis sous l'auvent du portail chez Bach-Rinré, il s'enfuit en Espagne avec le curé de Varaire).

Ce n'est qu'en 1874 que l'église actuelle, Saint-Pierre es Liens, existera véritablement, là où une bien plus petite avait été construite à la suite de la Révolution, après maints conflits quant au choix de l'emplacement — finalement l'évêque avait tranché.

La Fabrique d'Eglise, assemblée de laïcs et religieux, avait réuni des fonds (c'était son rôle) pour sa construction, réalisée par étapes ; ventes de biens communaux, legs, dons (Guillaume Itard avait donné 2000 francs pour construire le clocher) avaient succédé les uns aux autres.

Qu'est devenue alors l'église du Truffe ?

Un sacré tas de pierres, ou un tas de pierres... sacré ? \*

Avant d'en être réduite à cela, de nombreux matériaux avaient été intégrés dans la nouvelle église, restaurée sous Louis-Philippe. Puis certaines « pierres », par la suite, ont été utilisées — judicieusement ! - par quelques habitants de la commune. Les autres attendent un instant de recueillement de vous, qui passez par-là..., avant d'aller saluer le Sieur Marconnié dans sa maison !

Car elles en disent des choses, les pierres !

\* Au XX<sup>ème</sup> siècle, André Charasson, père de Christiane qui a tant fait pour les Amis de Lugagnac, a tenté — en vain — une action pour conserver officiellement son souvenir (patrimoine). Mais il a pu sauver le four à pain !



## DEMANDEZ LE PROGRAMME !

L'année 2023 s'est terminée en beauté avec un Réveillon très réussi, qui a réuni une soixantaine de personnes (photos en fin de bulletin).

Le nouveau Conseil d'Administration a pris ses marques. Ses réunions de janvier, février et mars ont permis de définir l'agenda Printemps/Été que nous vous présentons ci-dessous.

**Si vous avez oublié ou étiez absent, un petit rappel concernant votre cotisation à l'Association : Il est encore temps. N'hésitez pas à glisser votre enveloppe dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos coordonnées et la cotisation de 5 € (par personne), ou adhérez en ligne avec le lien**

<https://www.helloasso.com/associations/les-amis-de-lugagnac/adhesions/adhesion-2024-aux-amis-de-lugagnac>. **Merci.**

## AGENDA de PRINTEMPS et D'ÉTÉ

Printemps		Été	
	<b>09 mai</b> – Vide greniers et Talents		<b>11 juillet</b> – Concert Lot Allegro
	<b>02 juin</b> – Concert du Petit Cœur de Lugagnac en compagnie de la chorale de Limogne (en soirée - Eglise de Lugagnac)		<b>27 / 28 juillet</b> – Fête votive Le 27 : Tea-time, - en soirée, concerts, petite restauration Le 28 : Concours de pétanque – Repas traditionnel le soir
			<b>7 août</b> : Marché Gourmand



Réussir un évènement est toujours un challenge. D'année en année beaucoup de bonnes volontés sont à nos côtés pour réussir ces rendez-vous, avant, pendant et après aussi pour l'étape de rangement. Pendant ces moments chaque bénévole participe avec ce qu'il peut donner de temps, de savoir-faire, de bonne humeur. Alors merci d'avance aux fidèles et à ceux qui vont décider de tenter l'expérience. Contactez-nous en nous appelant ou en envoyant un mail. A bientôt !

### Les activités régulières

**Randonnée** : chaque premier samedi du mois.  
Départ devant l'église à 09h00.

**Pétanque** : à partir du mois de mai : boulodrome, le vendredi soir

**Chorale** : le lundi à 17h30 à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89.

### LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Tél : **07 49 10 42 09**

Courriel :

[comitedesfetes.lugagnac@orange.fr](mailto:comitedesfetes.lugagnac@orange.fr)

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »



## LES PAGES RÉCRÉATIVES

### Maxime nous conte l'histoire de la



La **Fête de la musique** a lieu le 21 juin (date qui coïncide le plus souvent avec le premier jour de l'été dans l'hémisphère nord), principalement le soir et la nuit jusqu'au lendemain matin. Elle est actuellement célébrée dans environ 120 pays. Divers festivals de musique locaux qui se déroulaient ce jour de solstice participent aujourd'hui à cette fête populaire.

#### Création

Elle est d'abord imaginée en 1976 par le musicien américain Joël Cohen qui travaillait alors pour France Musique. J. Cohen proposait pour cette chaîne des « Saturnales de la musique » lors des solstices des 21 juin et 21 décembre. Le projet de Cohen a été réalisé le 21 juin 1976 dans l'Ouest parisien et à Toulouse.

Le 10 juin 1981, André Henry, nommé dans le nouveau Ministère du Temps libre, organise la « Fête de la musique et de la jeunesse » pour célébrer l'arrivée de François Mitterrand au

pouvoir et le discours du 10 juin 1936 de Léo Lagrange sur les loisirs. Ce concert gratuit réunissant environ 100 000 personnes place de la République avec Jacques Higelin et Téléphone

inspire Jack Lang pour créer une fête musicale populaire, la « Fête de la musique ». Jack Lang, alors ministre de la Culture et Maurice Fleuret, directeur de la musique et de la danse au ministère, également influencés par Cohen, donnent ainsi l'impulsion décisive à l'événement et la première fête nationale est célébrée le 21 juin 1982.

#### Choix du 21 juin

La date du 21 juin a été choisie parce qu'elle coïncide le plus souvent avec le solstice d'été (donc un des jours les plus longs de l'année, ou la nuit la plus courte pour ceux qui festoient jusqu'à l'aube). La coïncidence avec l'été symbolise le sacre de la nature à travers cette journée festive, à l'image des fêtes païennes dédiées à la nature ou aux moissons durant l'Antiquité (dont les fêtes de la Saint-Jean, des fêtes populaires où un grand feu était allumé toute la nuit le soir du 24 juin, date traditionnelle de fin des plus longs jours de l'année, et qui ont existé en France jusque dans les années 1990, où la plupart des feux ont été interdits pour des raisons de sécurité et souvent aussi à cause de la législation destinée à éviter les incendies dans des zones soumises à des restrictions d'eau ou de protection de l'environnement).

#### Festivités



La Fête de la musique a pour vocation de promouvoir la musique de deux façons. Sous le slogan **homophone** à son nom, « Faites de la musique ! », elle encourage les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics. Grâce à l'organisation de nombreux concerts gratuits, d'amateurs mais aussi de professionnels, elle permet à un public large d'accéder à des musiques de toutes sortes et origines (musique classique, jazz, rock, world music, musique traditionnelle, etc.) et même celles chantées dans toutes les langues.



## Succès

Son succès ne se démentit pas lors de chaque édition annuelle : ainsi uniquement en France, la Fête de la musique permet chaque année, selon le Ministère de la Culture, l'organisation dans tout le pays de plus de 18 000 concerts par environ 1 million de musiciens ou chanteurs amateurs, rassemblant près de 10 millions de spectateurs.

Cette réussite en fait aujourd'hui un élément majeur et incontournable de la vie culturelle française, mais bien au-delà c'est devenu un énorme événement culturel mondial, participant à l'image de la France et de la Francophonie dans le monde, mais aussi à la mixité des cultures et à la paix sociale.

Une autre conséquence de ce succès a été d'étendre plus tard les célébrations nationales populaires à d'autres formes d'art, notamment la Fête du

cinéma qui sera organisée aussi en France peu après (dès 1985) et dans la même période de fin juin (peu après le Festival de Cannes) pour ouvrir les salles à un public plus jeune, ou encore les Journées du Patrimoine (dès 1983 en France puis partout en Europe en 1991) pour ouvrir le temps d'un weekend de septembre les monuments et bâtiments conservés ou autres sites exceptionnels habituellement fermés (car affectés à certains services ou institutions) à un plus large public.



## Vos jeux

### Les réponses au quizz du numéro 41

Au Moyen-Âge, au lieu de dire le traditionnel "bonne année, bonne santé", on disait : **au gui l'an neuf**

Quel fruit gobe-t-on traditionnellement à chaque coup de minuit en Espagne : **du raisin**

La palme du Nouvel an le plus bruyant est décerné aux : **Australiens**

Dans quel quartier de New York se trouve-t-on quand une énorme boule descend pour atteindre le sol aux douze coups de minuit : **Time Square**

En Argentine, quelle est la coutume au réveillon si l'on veut trouver l'amour dans l'année : **porter un sous-vêtement neuf et rose**

La tradition danoise aux douze coups de minuit peut s'avérer dangereuse. Elle consiste à : **sauter d'une chaise, sa coupe de champagne en main**

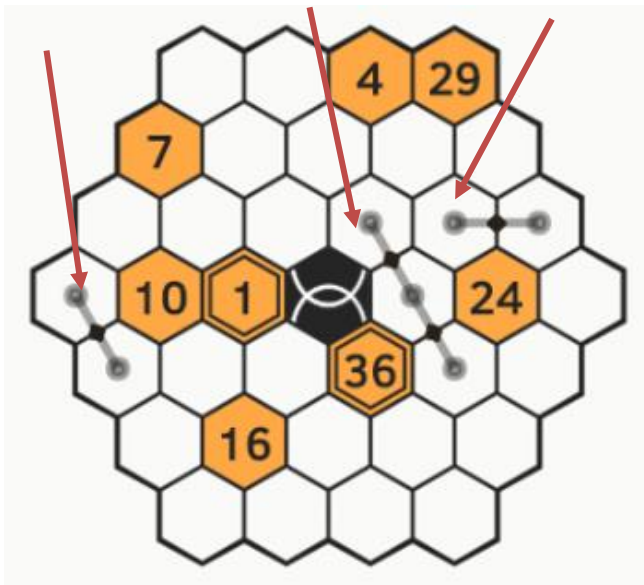
### Jeux du numéro 42

**1/ Nouveau jeu proposé par Annie : le RIKUDO**

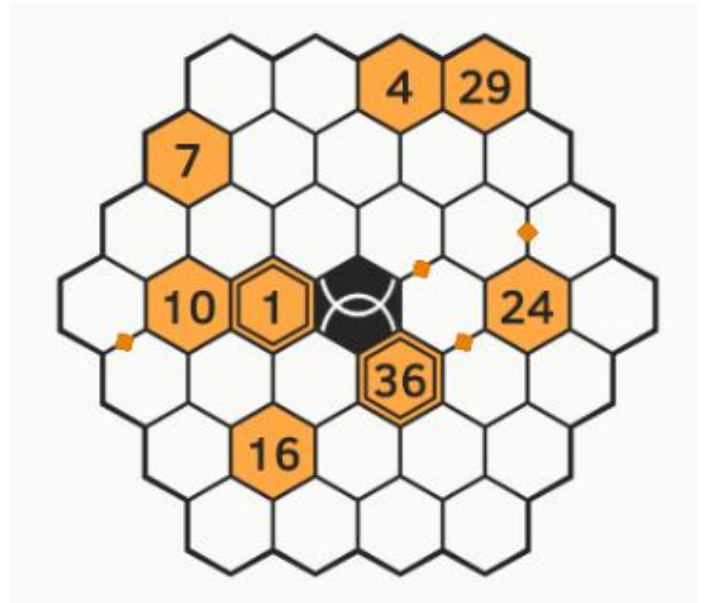
**RÈGLES ET ASTUCES** : Le jeu consiste à placer tous les numéros de 1 à 36, pour former un chemin de nombres consécutifs. Des nombres et liens entre cases sont donnés afin d'arriver au but. Deux nombres consécutifs doivent être voisins. Un lien indique un point de passage du chemin. A la fin toute la grille doit être remplie. Bonne partie pour cette grille débutante ! Pour vous aider pour cette première partie les flèches vous indiquent des liens entre des cases où les numéros à compléter se suivent. Bonne découverte !



### Explication en image



### Case à compléter



2/ QUIZ : Quelques questions sur le Lot, son patrimoine culturel (entourez les réponses de votre choix)

a/ Dans quelle ville se trouve la place des Ecritures où, depuis 1990, se trouve la pierre de Rosette ?

CAHORS

GRAMAT

FIGEAC

b/ Quelle ville est construite sur une colline dominant le pays environnant, la Bouriane où vous serez en admiration devant l'Eglise Saint Pierre renfermant un très riche mobilier ?

LUZÉCH

GOURDON

LALBENQUE

c/ A Cahors, quel est le nom donné à l'entrée des thermes gallo-romains ?

LA PORTE DE TRAJAN

L'ARC DE DIANE

L'ARC DE MINERVE

d/ Comment s'appellent les habitants de la petite ville de Montcuq, popularisée dans les années 1970 par un sketch de Pierre Bonte et Daniel Prévost ?

LES MONTCUQUAIS

LES MONTCUQUOIS

LES CULMONTAIS

e/ Quel est ce bourg dominant le Lot, réputé pour ses vins, aux belles maisons aux pierres ocre, dominées par un donjon et l'église Saint Sauveur ?

PUY L'ÉVÈQUE

CATUS

SAINT-GÉRY

f/ Quel est le superbe château des environs de Saint-Céré où fut cachée la « Joconde » en 1943 ?

LE CHATEAU DE CIEURAC

LE CHATEAU DE CARENNAC

LE CHATEAU DE MONTAL



g/ A Saint-Cirq-Lapopie, quelle personnalité vint s'installer dans les années 1950 ?

MAURICE CHEVALIER

JEAN-PAUL SARTRE

ANDRÉ BRETON

h/ Quelle rivière domine les ruines du château de Taillefer ?

LE LOT

LE CÉLÉ

LA DORDOGNE

i/ Comment s'appelle l'insigne des pèlerins qui se rendent à Rocamadour, site célèbre dédié à la Vierge Marie ?

LA SPORTELLE

LA CAMPANELLE

LA SPINELLE

j/ Dans les grottes de Lacave, on peut voir une étonnante colonne aux pattes

D'ÉLÉPHANT

DE MOUCHE

D'ARAIGNÉE

k/ Que découvre en 1954 le sculpteur Ossip Zadkine dans la chapelle Saint André des Arques ?

UNE STATUETTE DE LA VIERGE EN BOIS D'OLIVIER DATANT DE 1245

DES FRESQUES MURALES DU QUINZIÈME SIÈCLE

UN RELIQUAIRE CONTENANT DES RELIQUES DE SAINT ANDRÉ

---

## VOS PAGES PHOTOS DÉCEMBRE 2023 et HIVER 2024



Le Petit Choeur de Lugagnac. EHPAD de Limogne le 20/12/2023



Petit aperçu d'une partie du buffet préparé par des Amis de Lugagnac.



La salle des fêtes était comble avec une soixantaine de convives





# Le 14 janvier : Les Vœux du Maire



## RANDONNEES

13/01/24 : au Lac Aurié



03/02/24 : quelque part entre Lugagnac et Beauregard



Randonnée du 02/03/2024  
Les cabanes à Gilles





Autres photos du champ de l'église



**Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.**